



## Communiqué de presse

*La Chaux-de-Fonds, le 18 mai 2014*

### Un « OUI » clair à la planification éolienne cantonale !

**Aujourd'hui, les Neuchâteloises et Neuchâtelois ont nettement refusé l'initiative « Avenir des crêtes » et ont plébiscité le contre-projet du Grand Conseil visant à introduire la planification éolienne cantonale, soit 5 sites et un maximum de 59 éoliennes, dans la Constitution. L'Association « Oui à la planification cantonale » salue ce résultat extrêmement positif et se réjouit que toutes les communes du canton aient adhéré au projet.**

Un peu plus de 65% de oui au contre-projet au niveau cantonal, c'est un signal clair en faveur d'un développement éolien raisonnable et cohérent que la population neuchâteloise a donné aujourd'hui ! Aucune fracture cantonale ne peut être observée dans les résultats, le contre-projet ayant été accepté dans toutes les communes du canton, y compris celles les plus proches des futurs sites éoliens. Cette unité réjouit l'association qui relève la volonté populaire d'augmenter l'autonomie énergétique du canton grâce aux énergies renouvelables et aux économies d'énergie.

En acceptant le principe de l'implantation de 59 éoliennes réparties sur 5 sites, le peuple neuchâtelois donne aujourd'hui un signal fort au reste du pays en faveur d'un tournant énergétique réalisé à travers le développement des énergies renouvelables et des économies d'énergie. L'énergie éolienne a une place importante à jouer dans le futur mix énergétique de la Suisse, notamment dans les régions bien ventées comme l'Arc jurassien. Avec les autres sources d'énergies renouvelables, la sortie du nucléaire devient possible et toutes les régions devront apporter leur contribution, à l'image de Neuchâtel.

Le canton de Neuchâtel a aujourd'hui fait un premier pas dans la direction d'une plus grande autonomie énergétique et d'une production locale et durable. L'association souhaite également rappeler que le peuple neuchâtelois n'a pas seulement dit « oui » aux éoliennes, mais également aux économies d'énergie en acceptant le contre-projet.

L'association se réjouit maintenant de voir les différents parcs éoliens continuer leur développement sur des bases plus sereines, tout en incluant les collectivités publiques, les diverses associations de protection de l'environnement et les autres acteurs locaux. Elle rappelle que les procédures habituelles seront respectées, à savoir la consultation et le processus d'opposition, et que la décision populaire d'aujourd'hui n'enfreindra en rien ces étapes.

L'Association « Oui à la planification éolienne cantonale » s'est constituée afin de soutenir le contre-projet dans le cadre de la votation du 18 mai. Une fois le bilan de la campagne réalisé, elle devrait être dissoute, son but ayant été pleinement atteint.

Contacts :

**Clarence Chollet**, co-présidente de l'Association « Oui à la planification éolienne cantonale »  
078 602 94 92

**Laurent Schmid**, co-président de l'Association « Oui à la planification éolienne cantonale »  
079 290 12 90